

Fallait-il déposer plainte contre le recteur de la Mosquée de Paris ?

écrit par Pierre Cassen | 18 août 2022





<https://ripostelaique.tvs24.ru/cc-content/uploads/h264/4Na6nILGQrRaUNUoZz03.mp4>

Christine Tasin, présidente de Résistance républicaine, a donc rendu public le fait qu'elle déposait plainte, au nom de son association, contre le recteur de la Mosquée de Paris, Hafiz Chems-Eddine, pour apologie du terrorisme.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/08/16/resistance-republicaine-porte-plainte-contre-le-recteur-de-la-mosquee-de-paris-pour-apologie-du-terrorisme/>



De nombreux sceptiques estimeront que c'est perdre son temps et son argent, et que cela ne sert à rien, avec la justice partisane, certains disent « pourrie », que nous avons. Ils pourront s'appuyer sur le fait que la dernière plainte déposée contre le rappeur raciste Nick Conrad, qui incitait juste à pendre les blancs et à tuer leurs enfants, n'a pas abouti.

Pourtant, comme le fait courageusement l'Agrif depuis des années, contre le racisme anti-français, les actions en justice sont indispensables pour montrer à nos ennemis qu'ils ne peuvent pas tout se permettre et surtout démasquer le deux poids deux mesures d'une justice qui, depuis longtemps, n'agit plus au nom du peuple français.

<https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Actualite/France/L-Agrif-perd-proces-contre-Femen-2016-02-17-1200740757>

Le combat est inégal, les associations musulmanes et antiracistes sont très riches, alors que Résistance républicaine ne peut compter que sur l'aide de ses lecteurs pour mener à bien sa méritoire action judiciaire.

Alors, aidons-les...

Merci à tous ceux qui le peuvent de nous donner un petit coup de main via [paypal](#) ou par chèque envoyé à Résistance républicaine 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris Cedex 14. Merci d'avance à tous ceux qui pourront apporter leur obole à cette procédure ô combien importante pour nous, pour nos enfants, pour la liberté, pour la France. Si mille personnes donnaient chacun 5 euros, on pourrait financer au moins caution, frais d'huissier pour convocation pour la procédure de « citation directe », frais d'avocat... pour la première instance.